



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Agence Parcs Canada
3, passage du Chien-d'Or
Québec, Qc G1R 3Z8

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
3, passage du Chien-d'Or
Québec, Qc G1R 3Z8

Title-Sujet Réfection de la route Promenade (Tronçon IV) au Parc national de la Mauricie – km 37+590 à 57+541		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P201-19-0006/A		Date: 25 mars 2019
GETS Reference No. – No de reference de SEAG PW-19-00868078		Client Ref. No. – No. de réf du client. 1352
Solicitation Closes – L'invitation prend fin :		
at – à 14h00	on – le 25 avril 2019	Time Zone - Fuseau horaire HAE – Heure avancée de l'est
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Josée Gagnon josee.gagnon3@canada.ca		
Telephone No. - No de téléphone (418) 648-2502		Fax No. – No de FAX: (418) 649-6971
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein – Voir aux présentes		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER
À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Titale - Titre	
Telephone No. - N° de téléphone: _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____	
Signature	Date

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

DÉPÔT DIRECT

Le gouvernement du Canada a remplacé les chèques par des paiements de dépôts directs, un transfert électronique de fonds déposés directement dans un compte bancaire. Les nouveaux fournisseurs qui obtiennent un contrat seront tenus d'enregistrer leurs informations de dépôt direct avec Parcs Canada pour recevoir le paiement.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à:
<http://www.depotdirect.gc.ca>

AJUSTEMENT DU PRIX DU BITUME

Cet appel d'offres comporte une clause d'ajustement du prix pour le bitume. Consulter les conditions supplémentaires.

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Documents de soumission
IP02	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
IP03	Visite des lieux
IP04	Révision des soumissions
IP05	Résultats de l'appel d'offres
IP06	Fonds insuffisants
IP07	Période de validité des soumissions
IP08	Documents de construction
IP09	Sites Web

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2018-06-21)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web :

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IG01	Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxes applicables
IG05	Frais d'immobilisation
IG06	Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
IG07	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG08	Exigences relatives à la garantie de soumission
IG09	Livraison des soumissions
IG10	Révision des soumissions
IG11	Rejet de la soumission
IG12	Coûts relatifs aux soumissions
IG13	Numéro d'entreprise – approvisionnement
IG14	Respect des lois applicables
IG15	Approbation des matériaux de remplacement
IG16	Évaluation du rendement
IG17	Conflit d'intérêts / Avantage indus.
IG18	Code de conduite pour l'approvisionnement – soumission

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01	Exigences relatives à la sécurité
CS02	Condition d'assurance
CS03	Ajustement du prix du bitume

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01	Identification du projet
SA02	Nom commercial et adresse du soumissionnaire
SA03	Offre
SA04	Période de validité des soumissions
SA05	Acceptation et contrat
SA06	Durée des travaux
SA07	Garantie de soumission
SA08	Signature

APPENDICE 1- FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

APPENDICE 2 - DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE B – FORMULAIRE D'ATTESTATION

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
 - a. Appel d'offres - Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires;
 - c. Instructions générales – services de construction – exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2018-06-21);
 - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - e. Dessins et devis;
 - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada doivent être supprimées et remplacées par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toutes les références au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux doivent être supprimées et remplacées par l'Agence Parcs Canada.

IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1 à l'adresse courriel josee.gagnon3@canada.ca. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours civiles avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, APC examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent(e) d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP03 VISITE DES LIEUX

Il n'y aura pas de visite prévue du site. La route est présentement enneigée et elle ne sera pas déneigée d'ici la fin de l'appel d'offre.

IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (418) 649-6971.

IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

1. Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres par courriel électronique à josee.gagnon3@canada.ca.

IP06 FONDS INSUFFISANTS

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction :
 - a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres;
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
 - b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres;
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sous-alinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1)a)(iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1)a)(i) ou 1)a)(ii).

IP07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

IP08 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, une copie électronique ou papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP09 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues

<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appl>

Achats et ventes

<https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes

<http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA)

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html>

TPSGC, Formulaire relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Formulaire de déclaration

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>

Accord Commerciaux

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Cadre-strat-gique-et-juridique/Accords-commerciaux>

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:

- a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
- b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
- c. Dessins et devis;
- d. Conditions générales et clauses:

CG1 Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2017-11-28);
CG2 Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3 Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2018-06-21);
CG4 Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5 Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG6 Retards et modifications des travaux	R2865D	(2016-01-28);
CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2018-06-21);
CG8 Règlement des différends	R2882D	(2016-01-28);
CG9 Garantie contractuelle	R2890D	(2018-06-21);
CG10 Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts admissibles pour les modifications de contrat	R2950D	(2015-02-25);

sous CG6.4.1 Conditions supplémentaires
- e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.

2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

CS03 AJUSTEMENT DU PRIX DU BITUME

1. Le prix du bitume incorporé à l'enrobé bitumineux sera ajusté chaque mois durant lequel il y a pose d'enrobé et une variation supérieure à 5 % est enregistrée entre le prix de référence de ce mois et le prix de référence du mois précédant la clôture des soumissions. L'ajustement du prix sera calculé conformément à la formule d'ajustement du prix applicable décrite à l'alinéa 2.

2. Formules d'ajustement du prix:

a) Lorsque le prix de référence du mois où il y a pose d'enrobé est supérieur à 105% du prix de référence du mois précédant la clôture des soumissions, le Canada verse à l'entrepreneur une compensation calculée de la façon suivante :

(Exemple basée sur une augmentation de 5%)

$$MA = (PRE - 1,05 PRs) \times \text{quantité de bitume en tonnes}$$

b) Lorsque le prix de référence du mois où il y a pose d'enrobé est inférieur à 95% du prix de référence du mois précédant la clôture des soumissions, le Canada déduit du paiement mensuel versé à l'entrepreneur, un montant calculé de la façon suivante :

(Exemple basée sur une diminution de 5%)

$$MA = (0,95PRs - PRE) \times \text{quantité de bitume en tonnes}$$

MA = montant d'ajustement du prix du bitume, en dollars

PRs = prix de référence du bitume du mois précédant la clôture des soumissions

PRE = prix de référence du bitume du mois où il y a pose d'enrobé.

Le prix de référence sera celui publié mensuellement par Bitume Québec, lequel est affiché sur le site web suivant <http://www.bitumequebec.ca/resultats-du-bitume/annee-en-cours-2/> . Ce prix de référence sera utilisé pour calculer le montant d'ajustement par tonne de toute classe de performance de bitume acceptée aux travaux.

3. Pour chaque mois où un montant d'ajustement est établi, le Canada détermine la quantité de bitume utilisée à partir du pourcentage de bitume fixé dans la formule finale d'enrobé.

4. Les montants d'ajustement apparaîtront au formulaire de Demande de paiement progressif pour les mois où il y a pose d'enrobé.

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Titre : Réfection de la route Promenade (Tronçon IV) au Parc national de la Mauricie – km 37+590 à 57+541

No. de l'invitation : 5P201-19-0006/A

SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____ NEA _____

Adresse électronique: _____

SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.**

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de trente (30) jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit effectuer les travaux du 3 juin 2019 et terminer les travaux au plus tard le 1^{er} novembre 2019.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T -Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission.

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Signature

Date

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (8 pages)

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis. Les prix pour les travaux qui sont pas pris en compte dans le tableau des prix unitaires, y compris, sans s'y limiter, la mobilisation, la démobilisation, etc. doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires.

MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

- (a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

DESCRIPTION DES TRAVAUX /
DESCRIPTION OF WORKS

MONTANT (taxes non-comprises)/
AMOUNT (excluding applicable taxes)

PARTIE A

CHAUSSÉE (km 37+590 à 57+541) / ROADWAY (km 37+590 to 57+541)
(Plans CH-1352-1510311325)

**SOUS-TOTAL PARTIE CHAUSSÉE /
SUBTOTAL ROADWAY SECTION**

(A) _____ \$

PARTIE B

PONCEAUX (km 37+590 à 57+541) / CULVERTS (km 37+590 to 57+541)
(Plans PN-1352-1510311325)

**SOUS-TOTAL PARTIE PONCEAUX /
SUBTOTAL CULVERTS SECTION**

(B) _____ \$

**TOTAL TRAVAUX - km 37+590 à 57+541 /
TOTAL WORKS - km 37+590 to 57+541**
Taxes non-comprises / Excluding applicable taxes

(A) + (B) _____ \$

PARTIE A – Chaussée - km 37+590 à 57+541 / Roadway - km 37+590 to 57+541

DIVISION / DIVISION	DESCRIPTION DES TRAVAUX / DESCRIPTION OF WORKS	QUANTITÉ / QUANTITY	UNITÉ / UNIT	PRIX UNITAIRE / UNIT PRICE	MONTANT / AMOUNT	TOTAUX / TOTAL
01	CLAUSES GÉNÉRALES / GENERAL PROVISIONS					
01.1	Organisation de chantier / <i>Site organization</i>	1	global / lump sum	_____ \$	_____ \$	
01.2	Bureau de chantier / <i>Site office</i>	1	global / lump sum	_____ \$	_____ \$	
01.3	Protection de l'environnement / <i>Environnement protection</i>	1	global / lump sum	_____ \$	_____ \$	
01.4	Régulation de la circulation et signalisation / <i>Traffic control and road sign</i>	1	global / lump sum	_____ \$	_____ \$	
01.5	Rideau de turbidité (quantité provisionnelle, matériau fourni par Parcs Canada) / <i>Turbidity wall (provisional quantity, supplied by Parks Canada)</i>	75	m	_____ \$	_____ \$	
01.6	Barrière à sédiments (incluant fourniture des matériaux et mise en oeuvre) / <i>Silt fence (including materials and labor)</i>	3 200	m	_____ \$	_____ \$	
					Sous-total 01 / Subtotal 01	_____ \$
					Taxes non-comprises / Excluding applicable taxes	
02	CONDITIONS EXISTANTES / EXISTING CONDITIONS					
02.1	Enlèvement du revêtement bitumineux (incluant traits de scie) / <i>Asphalt pavement removal (including saw cuts)</i>	1	global / lump sum	_____ \$	_____ \$	
02.2	Enlèvement de revêtement bitumineux pour réparations ponctuelles de la couche de base (quantité provisionnelle de 2 000 m.l. incluant traits de scie) / <i>Asphalt pavement removal for punctual repair on the base layer (provisional quantity, 2 000 l.m. including saw cuts)</i>	1 260	m ²	_____ \$	_____ \$	
02.3	Planage, profondeur jusqu'à 50 mm / <i>Levelling, until 50 mm depth</i>	210	m ²	_____ \$	_____ \$	
					Sous-total 02 / Subtotal 02	_____ \$
					Taxes non-comprises / Excluding applicable taxes	
31	TERRASSEMENT / EARTHWORKS					
31.1	Sondage préalable de faible profondeur (600 mm max.) à proximité du pont Ruisseau-Brodeur (km 57.650) pour valider la présence d'une dalle de transition / <i>Shallow depth probing (600 mm max.) near Ruisseau-Brodeur bridge (km 57.650) to validate the presence of a transition slab</i>	1	unité / unit	_____ \$	_____ \$	
31.2	Défrichage au ras du sol (bande minimale de 3 mètres à partir du bord pavage) / <i>Clearing and grubbing (3m minimum width from edge of pavement)</i>	7	Ha	_____ \$	_____ \$	
31.3	Excavation 2 ^e classe (incluant structure de chaussée, décontamination des accotements, entreposage et réutilisation des matériaux) / <i>Second class excavation and backfilling (including road structure, shoulder decontamination, storage and reuse of materials)</i>	1	global / lump sum	_____ \$	_____ \$	

31.4	Matériaux d'emprunt 2 ^e classe (quantité provisionnelle) / <i>2nd class burrow pit material (provisional quantity)</i>	1 000	m ³	_____ \$	_____ \$
31.5	Excavation 1 ^{ère} classe / <i>First class excavation in trench</i>	400	m ³	_____ \$	_____ \$
31.6	Remblai routier en sous-fondation (MG-112 : 400 mm) / <i>Subbase roadway fill (MG-112 : 400 mm)</i>	3 630	m ³	_____ \$	_____ \$
31.7	Remblai routier en fondation (MG-20 : 200 mm) / <i>Base roadway fill (MG-20 : 200 mm)</i>	11 020	m ³	_____ \$	_____ \$
31.8	Rechargement accotement MG-20 (100 % fracturé et exempt de sable) / <i>Shoulder reload MG-20 (100 % fractured and sand free)</i>	465	T	_____ \$	_____ \$
31.9	Mise en place de la terre végétale (incluant chargement, transport, préparation de la surface, mise en œuvre de la terre végétale et recouvrement du matelas en fibre de noix de coco si nécessaire) / <i>Placing of topsoil (including loading, carrying, surface preparation, implementation of topsoil and covering with coconut fiber mat if necessary)</i>	850	m ²	_____ \$	_____ \$
31.10	Pierre rondes naturelles lavées calibre 100-200 mm avec géotextile type V (fourniture des matériaux, équipements et mise en œuvre) / <i>Round natural washed stones size 100-200 mm with type V geotextile (supply of materials, equipment and implementation)</i>	17 055	m ²	_____ \$	_____ \$
31.11	Matelas de noix de coco pour talus (fourniture et installation) / <i>Coconut fiber mat (supply and implementation)</i>	17 055	m ²	_____ \$	_____ \$
31.12	Drain perforé (150 mm de diamètre) et enrobé d'une membrane géotextile (quantité provisionnelle) / <i>Perforated drain (150 mm) with geotextile type V (provisional quantity)</i>	150	m	_____ \$	_____ \$
31.13	Aménagement à la sortie du drain 150 mm de diamètre (quantité provisionnelle) / <i>Drain outlet arrangement (provisional quantity)</i>	5	unité / unit	_____ \$	_____ \$
31.14	Membrane géotextile type II (quantité provisionnelle) / <i>Geotextile type II (provisional quantity)</i>	2 000	m ²	_____ \$	_____ \$
31.15	Reprofilage de fossé (excluant la mise en place et la fourniture de la pierre ronde naturelle lavée ou du matelas de noix de coco) / <i>Ditch cleaning (excluding natural, washed rockfill and coconut fiber mat)</i>	18 050	m	_____ \$	_____ \$
31.16	Fosse à sédiments (quantité provisionnelle) / <i>Sediment pit (provisional quantity)</i>	25	unité / unit	_____ \$	_____ \$
31.17	Boudin de 230 mm de fibre de tremble (incluant mise en œuvre seulement, matériau fourni par Parcs Canada) / <i>Aspen sediment retention fiber roll (implementation only, materials supplied by Parks Canada)</i>	450	m	_____ \$	_____ \$
				Sous-total 31 / Subtotal 31 _____ \$	
				Taxes non-comprises / Excluding applicable taxes	
32	REVÊTEMENT DE CHAUSSÉE BITUMINEUX / ASPHALT PAVEMENT				
32.1	Décohésionnement du pavage existant (incluant malaxage, reprofilage et compactage) / <i>Pavement pulverization (including mixing, reshaping and compaction)</i>	23 360	m ²	_____ \$	_____ \$
32.2	Revêtement de chaussée ESG-14 / <i>Asphalt pavement ESG-14 type</i>	6 280	T.	_____ \$	_____ \$

32.3	Revêtement de chaussée ESG-14 pour réparations ponctuelles (quantité provisionnelle) / <i>Asphalt pavement ESG-14 type for correction (provisional quantity)</i>	255	T.	_____ \$	_____ \$
32.4	Revêtement de chaussée ESG-10 / <i>Asphalt pavement ESG-10 type</i>	20 250	T.	_____ \$	_____ \$
32.5	Revêtement de chaussée EC-10 pour correction (quantité provisionnelle) / <i>Asphalt pavement EC-10 type for correction (provisional quantity)</i>	1 500	T.	_____ \$	_____ \$
32.6	Marquage / Pavement markings				
32.6.1	Ligne longitudinale blanche / <i>Longitudinal white line</i>	39 814	m	_____ \$	_____ \$
32.6.2	Ligne longitudinale jaune double / <i>Longitudinal yellow double line</i>	19 907	m	_____ \$	_____ \$
32.6.3	Ligne d'arrêt blanche / <i>White stop line</i>	35	m	_____ \$	_____ \$
32.6.4	Ligne pour passage piétonnier / <i>Pedestrian crossing line</i>	24	m	_____ \$	_____ \$
32.6.5	Ligne continue blanche pour stationnement / <i>White continuous line for car parking lot</i>	230	m	_____ \$	_____ \$
32.6.6	Stationnement pour personnes à mobilité réduite / <i>People with reduced mobility parking space</i>	1	unité / unit	_____ \$	_____ \$
32.6.7	Hachure jaune pour stationnement / <i>Continuous yellow hatching line</i>	200	m	_____ \$	_____ \$
32.6.8	Hachure jaune pour centre de perception à St-Mathieu-du-Parc (DN V-6-054) / <i>Yellow hatching line for collection center at St-Mathieu-du-Parc (DN V-6-054)</i>	30	m	_____ \$	_____ \$

Sous-total 32 /
Subtotal 32 _____ \$

Taxes non-comprises / Excluding applicable taxes

34 TRANSPORT / TRANSPORT

34.1	Enlèvement et disposition des bordures préfabriquées de 2,44 m en béton ancrées au sol / <i>Removal and disposal of 2,44 m concrete prefabricated curbs anchored to the ground</i>	100	unité / unit	_____ \$	_____ \$
34.2	Enlèvement de glissières flexibles existantes / <i>Existing guardrail removal</i>	4 745	m	_____ \$	_____ \$
34.3	Sécurité routière – glissière de sécurité semi-rigide (DN-VIII-3-GRS-001) / <i>Replacement of steel guardrail (DN-VIII-3-GRS-001)</i>	4 015	m	_____ \$	_____ \$
34.4	Dispositif d'extrémité de glissière en parallèle type 2 / <i>Type 2 guardrail end</i>	72	unité / unit	_____ \$	_____ \$
34.5	Supplément pour fourniture de poteaux d'acier ancrés à la dalle au-dessus d'un ponceau (quantité provisionnelle) / <i>Extra for supply of steel studs anchored on slab over a culvert (provisional quantity)</i>	6	unité / unit	_____ \$	_____ \$
34.6	Dalle d'ancrage pour installation des GTOG au-dessus d'un ponceau – quantité provisionnelle (incluant excavation, coffrage, armatures, ancrage, bétonnage, cure, décoffrage et remblayage) / <i>Anchor slab for GTOG installation over a culvert – provisional quantity (including excavation, casting, reinforcement, anchorage, concrete, curing, uncasting and backfill)</i>	17	m ²	_____ \$	_____ \$

34.7	Excavation 1 ^{re} classe pour GTOG – quantité provisionnelle (incluant matériaux granulaires MG-20 pour remplissage) / <i>First class excavation for guardrail – provisional quantity (including MG-20 granular fill)</i>	100	m ³	_____ \$	_____ \$
34.8	Tranchée pour poteaux GTOG lorsque présence de blocs de roc – quantité provisionnelle (incluant matériaux granulaires MG-20 pour remplissage) / <i>Trench for guardrail posts in presence of boulders – provisional quantity (including MG-20 granular fill)</i>	2 500	m	_____ \$	_____ \$
34.9	Enlèvement, récupération et réutilisation des glissières semi-rigides existantes excluant les dispositifs d'extrémités / <i>Removal, recovery and reuse of existing guardrails excluding guardrail ends</i>	150	m	_____ \$	_____ \$
34.10	Enlèvement, récupération et réutilisation des dispositifs d'extrémités existants / <i>Removal, recovery and reuse of guardrail ends</i>	8	unité / unit	_____ \$	_____ \$
34.11	Fourniture de poteaux en bois traité pour les GTOG existants (quantité provisionnelle) / <i>Supply of treated wood poles for existing GTOG (provisional quantity)</i>	10	unité / unit	_____ \$	_____ \$
34.12	Nouveaux panneaux de signalisation sur poteaux d'acier (fourniture des panneaux et des poteaux d'acier, plantage des poteaux et installation des panneaux) / <i>New road signs on steel posts (supply and implementation of steel posts and signs)</i>	5	unité / unit	_____ \$	_____ \$
34.13	Panneaux de signalisation existants sur poteaux d'acier à remplacer (incluant fourniture et remplacement des panneaux) / <i>Existing signs on steel posts to be replaced (including provision and replacement of signs)</i>	80	unité / unit	_____ \$	_____ \$
34.14	Ajustement de puisard avec grille rectangulaire, dimension à valider en chantier (stationnement Vide-Bouteille) / <i>Sump to fit with rectangular grid, dimension to be validated on site (Vide-Bouteille parking lot)</i>	1	unité / unit	_____ \$	_____ \$

**Sous-total 34 /
Subtotal 34** _____ \$

Taxes non-comprises / Excluding applicable taxes

SOUS-TOTAL PARTIE A
Réfection de la chaussée de la route Promenade - km 37+590 à 57+541 /
Rehabilitation of Promenade road - km 37+590 to 57+541 _____ \$

Taxes non-comprises / Excluding applicable taxes

PARTIE B – Ponceaux - km 37+590 à 57+541 / Culverts - km 37+590 to 57+541

DIVISION/ DIVISION	DESCRIPTION DES TRAVAUX / DESCRIPTION OF WORKS	QUANTITÉ / QUANTITY	UNITÉ / UNIT	PRIX UNITAIRE / UNIT PRICE	MONTANT / AMOUNT	TOTAUX / TOTAL
01	CLAUSES GÉNÉRALES / GENERAL PROVISIONS					
01.1	Gestion des eaux (incluant batardeaux et pompage, etc.) / <i>Water control (including cofferdam, pumping, etc.)</i>	1	global / <i>lump sum</i>	_____ \$	_____ \$	
						Sous-total 01 / Subtotal 01 _____ \$
						Taxes non-comprises / Excluding applicable taxes
31	TERRASSEMENT / EARTHWORKS					
31.1	Excavation 2 ^e classe (incluant structure de chaussée, bassins de dissipation, fossés, entreposage et réutilisation des matériaux) / <i>Second class excavation and backfilling (including road structure, energy dissipation pond, ditches, storage and reuse of materials)</i>	1	global / <i>lump sum</i>	_____ \$	_____ \$	
31.2	Excavation 1 ^{ère} classe pour ouvrages d'art (si requis) / <i>First class excavation in trench (if needed)</i>	580	m ³	_____ \$	_____ \$	
31.3	Remblai routier en sous-fondation (MG-112 : 400 mm) / <i>Subbase roadway fill (MG-112 : 400 mm)</i>	650	m ³	_____ \$	_____ \$	
31.4	Remblai routier en sous-fondation (MG-112 : 400 mm) incluant transition en MG-112 / <i>Subbase roadway fill including transition (MG-112 : 400 mm) (km 39.600 ; 39.682 ; 40.039 et 55.490)</i>	975	m ³	_____ \$	_____ \$	
31.5	Remblai routier en fondation (MG-20 : 200 mm) / <i>Base roadway fill (MG-20 : 200 mm)</i>	520	m ³	_____ \$	_____ \$	
31.6	Décapage et mise en dépôt de la terre végétale (incluant entreposage, préparation de la surface, réutilisation des matériaux, remise en œuvre de la terre végétale et installation et recouvrement du matelas en fibre de noix de coco) / <i>Stripping and depositing of topsoil (including storing, surface preparation, reuse of materials, implementation of topsoil, installation and covering of coconut fiber mat)</i>	1	global / <i>lump sum</i>	_____ \$	_____ \$	
31.7	Boudin de 230 mm en fibre de tremble (incluant mise en œuvre seulement – matériau fourni par Parcs Canada) / <i>Aspen sediment retention fiber roll (implementation only, supplied by Parks Canada)</i>	650	m	_____ \$	_____ \$	
31.8	Revêtement de protection de calibre 100-200 mm avec géotextile type V (incluant chargement, transport, préparation des surfaces, fourniture des matériaux, équipements et mise en œuvre) / <i>Riprap size 100-200 mm with type V geotextile (including load, transport, preparation of surfaces, supply of materials, equipments and implementation)</i>	365	m ²	_____ \$	_____ \$	
31.9	Revêtement de protection de calibre 200-300 mm avec géotextile type V (incluant chargement, transport, préparation des surfaces, fourniture des matériaux, équipements et mise en œuvre) / <i>Riprap size 200-300 mm with type V geotextile (including load, transport, preparation of surfaces, supply of materials, equipments and implementation) (km 39.600 ; 39.682 ; 40.039 et 49.970)</i>	115	m ²	_____ \$	_____ \$	

31.10	Pierres rondes naturelles lavées de calibre 100-200 mm avec géotextile type V (incluant chargement, transport, préparation des surfaces, fourniture des matériaux, équipements et mise en œuvre) / <i>Round natural washed stones size 100-200 mm with type V geotextile (including load, transport, preparation of surfaces, supply of materials, equipments and implementation)</i>	610	m ²	_____ \$	_____ \$
31.11	Pierres rondes naturelles lavées de calibre 200-300 mm avec géotextile type V (incluant chargement, transport, préparation des surfaces, fourniture des matériaux, équipements et mise en œuvre) / <i>Round natural washed stones size 200-300 mm with type V geotextile (including load, transport, preparation of surfaces, supply of materials, equipments and implementation)</i> (km 39.600 et 39.682)	40	m ²	_____ \$	_____ \$
31.12	Gravier naturel lavé 5-50 mm (incluant chargement, transport, préparation des surfaces, fourniture des matériaux, équipements et mise en œuvre) / <i>5-50 mm natural washed gravel (including load, transport, preparation of surfaces, supply of materials, equipments and implementation)</i>	300	m ²	_____ \$	_____ \$
31.13	Prébarrage à castor du côté amont / <i>Beaver pre-dam</i> (km 45.237)	1	unité / unit	_____ \$	_____ \$
31.14	Fosse à sédiments (incluant déblai, préparation de la surface, transport, fourniture et disposition des matériaux) / <i>Sediment pit (including excavation, preparation of surface, transport, supply and disposition of materials)</i> (km 39.600 ; 39.682 ; 48.038 ; 54.200 et 55.490)	7	unité / unit	_____ \$	_____ \$
31.15	Reprofilage des fossés amont et de décharge (excluant la mise en place et la fourniture de la pierre ronde naturelle lavée et du gravier naturel lavé) / <i>Reprofiling of existing upstream and discharge ditches (excluding implementation and supply of round natural washed stones and natural washed gravel)</i> (km 43.427)	70	m	_____ \$	_____ \$

Sous-total 31 /
Subtotal 31 _____ \$

Taxes non-comprises / Excluding applicable taxes

33	TUYAUX POUR PONCEAUX / PIPES FOR CULVERT Remplacement (incluant déblai à partir de la ligne de transition ou d'infrastructure, enlèvement du ponceau et sa disposition, remblai contrôlé en MG-20 (si requis), coussin de support, fourniture et mise en place du ponceau, enrobage et remblayage jusqu'à la ligne de transition ou d'infrastructure) / <i>Replacement (including excavation, culvert removal and disposal, granular fill MG-20, backfilling, new pipe and installation)</i>				
33.1	TBA classe III Ø 600 mm avec extrémités biseautées / <i>Concrete 600 mm Ø pipes for culvert, class III with beveled ends</i> (km 40.039)	21,10	m	_____ \$	_____ \$

33.2	TBA classe IV Ø 600 mm avec extrémités biseautées / <i>Concrete 600 mm Ø pipes for culvert, class IV with beveled ends</i> (km 49.970)	29,64	m	_____ \$	_____ \$
33.3	TBA classe III Ø 600 mm avec extrémités biseautées / <i>Concrete 600 mm Ø pipes for culvert, class III with beveled ends</i> (km 55.490)	39,76	m	_____ \$	_____ \$
33.4	TBA classe III Ø 750 mm avec extrémités biseautées / <i>Concrete 750 mm Ø pipes for culvert, class III with beveled ends</i> (km 39.600)	19,96	m	_____ \$	_____ \$
33.5	TBA classe III Ø 750 mm avec extrémités biseautées / <i>Concrete 750 mm Ø pipes for culvert, class III with beveled ends</i> (km 46.592)	23,62	m	_____ \$	_____ \$
33.6	TBA classe IV Ø 750 mm avec extrémités biseautées / <i>Concrete 750 mm Ø pipes for culvert, class IV with beveled ends</i> (km 54.200)	28,50	m	_____ \$	_____ \$
33.7	TBA classe III Ø 900 mm avec extrémités biseautées / <i>Concrete 900 mm Ø pipe for culvert, class III with beveled ends</i> (km 47.860)	26,06	m	_____ \$	_____ \$
33.8	TBA classe III Ø 1050 mm avec extrémités biseautées / <i>Concrete 1050 mm Ø pipes for culvert, class III with beveled ends</i> (km 39.682)	33,71	m	_____ \$	_____ \$
33.9	TBA classe IV Ø 1050 mm avec extrémités biseautées / <i>Concrete 1050 mm Ø pipes for culvert, class IV with beveled ends</i> (km 43.427)	26,39	m	_____ \$	_____ \$
33.10	TBA classe IV Ø 1200 mm avec extrémités biseautées / <i>Concrete 1200 mm Ø pipes for culvert, class IV with beveled ends</i> (km 48.038)	36,12	m	_____ \$	_____ \$
33.11	TBA classe IV Ø 2100 mm avec déversoirs et extrémités biseautées / <i>Concrete 2100 mm Ø pipes for culvert, class IV with spillway and beveled ends</i> (km 45.237)	41,20	m	_____ \$	_____ \$
33.12	Nettoyage du ponceau 43.076 existant – TTOG Ø 750 mm (incluant mobilisation, démobilisation, nettoyage par récurage, nettoyage des parois sous pression, extraction, transport, disposition des rebuts, fourniture, équipements et main d'œuvre / <i>Cleaning of existing culvert 43.076 cleaning – 750 mm Ø CSP (including mobilisation, demobilisation, pressure cleaning of walls, extraction, transport and disposal of debris, equipment and labor supply)</i>)	1	global / lump sum	_____ \$	_____ \$
33.13	Ponceau 43.076 existant à désaffecter – TTOG Ø 750 mm (incluant localisation de l'extrémité amont, coffrage, fourniture et mise en place du béton type XII, cure et décoffrage) / <i>Existing culvert 43.076 to abandon – 750 mm Ø CSP (including upstream opening localisation, casting, type XII concrete provisioning and implementation, curing and uncasting)</i>	25	m	_____ \$	_____ \$

**Sous-total 33 /
Subtotal 33** _____ \$

Taxes non-comprises / Excluding applicable taxes

**SOUS-TOTAL PARTIE B
Réfection des ponceaux de la route Promenade - km 37+590 à 57+541 /
Rehabilitation of culverts on Promenade road - km 37+590 to 57+541** _____ \$

Taxes non-comprises / Excluding applicable taxes


APPENDICE 2 – DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

(Le texte est copié de la Politique d'inadmissibilité et de suspension <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html> daté le 2016-04-04)

Liste des noms : Tous les soumissionnaires, peu importe leur situation au titre de la politique, doivent présenter les renseignements ci-dessous au moment de prendre part à un processus d'approvisionnement ou à une transaction immobilière :

- i. les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les administrateurs actuels ou, dans le cas d'une entreprise privée, des propriétaires de la société;
- ii. les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires;
- iii. les soumissionnaires soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Si la liste des noms n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions ou des offres ou dans le cadre d'un processus d'approvisionnement ou d'une transaction immobilière où aucune soumission ou offre ne sera présentée, l'autorité contractante informera le fournisseur du délai à l'intérieur duquel il doit donner l'information. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire d'attribution d'un accord immobilier ou d'un contrat. Le défaut de fournir la liste des noms dans le délai prescrit rendra la soumission ou l'offre irrecevable, ou autrement entraînera l'exclusion du fournisseur du processus d'attribution de l'accord immobilier ou du contrat.

ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE (n'est pas requise lors du dépôt de soumission)

 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada / Public Works and Government Services Canada

ATTESTATION D'ASSURANCE
Page 1 de 2

Description et emplacement des travaux Réfection de la route Promenade (Tronçon IV) au Parc national de la Mauricie – km 37+590 à 57+541	N° de contrat. 5P201-19-0006
	N° de projet 1352

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent postal	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code
---	-------------------	-------	----------	------

Nom de l'assuré (Entrepreneur) Postal	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code
---------------------------------------	-------------------	-------	----------	------

Assuré additionnel

Sa Majesté la Reine du chef du Canada, appelée "Sa Majesté" dans le contrat, représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada, appelé le Ministre dans le contrat

Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie		
				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
Responsabilité civile des entreprises Responsabilité complémentaire/excédentaire.				\$	\$	\$
				\$	\$	\$

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) l'assureur(s) (Cadre, agent, courtier)	Numéro de téléphone
Signature	Date J / M / A

ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins **5 000 000 \$**;
- b) un « Plafond global général » d'au moins **10 000 000 \$** par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins **5 000 000 \$**.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

ANNEXE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION

Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.

Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du *Code canadien du travail* et du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.

Autorité responsable de Parcs Canada	Adresse	Coordonnées
Autorité contractante Josée Gagnon	3, passage du Chien-d'Or Québec, Qc G1R 3Z8	Courriel : josee.gagnon3@canada.ca Téléphone : 418.648.2502
Entrepreneur principal		
Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		

Lieu(x) des travaux
Parc national de la Mauricie

Description générale des travaux à exécuter

Réfection de la route Promenade (Tronçon IV) au Parc national de la Mauricie – km 37+590 à 57+541

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la santé et la sécurité au travail.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.

Je soussigné, _____ (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je comprends et que moi-même, de même que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, respecteront les exigences exposées dans le présent document et les conditions du contrat.

Nom _____

Signature _____

Date _____